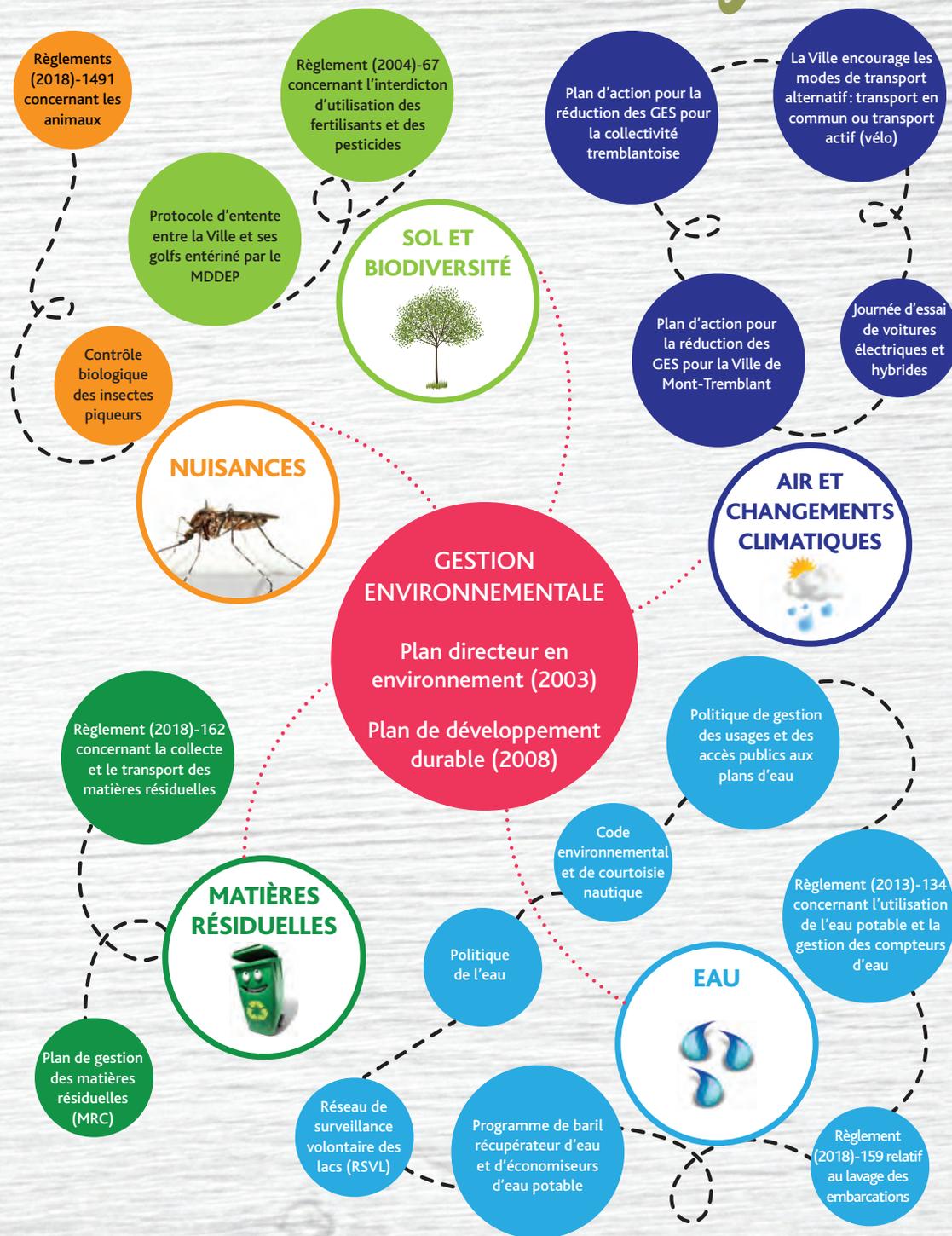




# Mon environnement

La matière première de Mont-Tremblant c'est la NATURE. C'est toujours avec la même volonté que la Ville choisit de préserver et de mettre en valeur sa nature et ses caractéristiques naturelles pour le bonheur de tous et toutes!

# LA *nature* AU COEUR DE LA *gestion*



Assez unique au Québec, la Ville de Mont-Tremblant a mis sur pied, en 2004, un Service de l'environnement et du développement durable afin de promouvoir les principes et les pratiques en matière de protection de l'environnement.

## SOL ET BIODIVERSITÉ



Le territoire de la Ville de Mont-Tremblant est principalement caractérisé par des forêts, la vallée de la rivière du Diable, d'un relief montagneux et de multiples plans d'eau. Trois grands ensembles viennent structurer le territoire : le corridor de la rivière Rouge, le corridor de la rivière du Diable et le bassin visuel du lac Tremblant. Se dresse devant ce dernier le mont Tremblant, qui donne son nom à la Ville. Une centaine de lacs occupent le territoire dont les plus vastes sont les lacs Tremblant, Mercier et Ouimet.



### ► Deux milieux naturels bien protégés

- **Domaine Saint-Bernard**

Ce grand parc écotouristique, géré par une fiducie, est un modèle unique au Québec. Sa mission est de protéger à perpétuité le territoire, la faune, la flore et les processus naturels ainsi que de permettre aux utilisateurs d'en bénéficier pour des activités éducatives, culturelles, récréatives, sociales, sportives et scientifiques.



- **Parc national du Mont-Tremblant**

Le parc national du Mont-Tremblant est également une aire protégée. Il occupe toute la partie nord du territoire de la Ville de Mont-Tremblant et a une superficie d'eau douce de 2 083 hectares (plans d'eau et rivières), ce qui représente 8 % de la superficie du territoire.



### ► **Golfs et pesticides : une gestion novatrice!**

En 2003, la Ville de Mont-Tremblant signait un protocole d'entente avec les golfs de son territoire, protocole entériné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP). Ce document jetait les bases d'un suivi environnemental unifié des cours d'eau sillonnant les golfs, de même que la rivière du Diable et les eaux souterraines. Des rapports annuels sont déposés par les golfs, les autorités municipales et provinciales. Ceci permet de s'assurer que les impacts liés à l'exploitation des golfs sont réduits au maximum, ceci dans une perspective de développement durable. La présence active du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans ce dossier permet d'avoir accès à une panoplie de spécialistes en environnement œuvrant pour ce ministère.

### ► **L'intégration de Mont-Tremblant au sein de la nature...**

La MRC des Laurentides a mis en lumière les meilleures pratiques de construction et d'aménagements écologiques adaptées à un contexte de grande nature. Nous vous invitons à lire le *Guide pour une villégiature environnementale et durable* au [mrclaurentides.qc.ca](http://mrclaurentides.qc.ca)



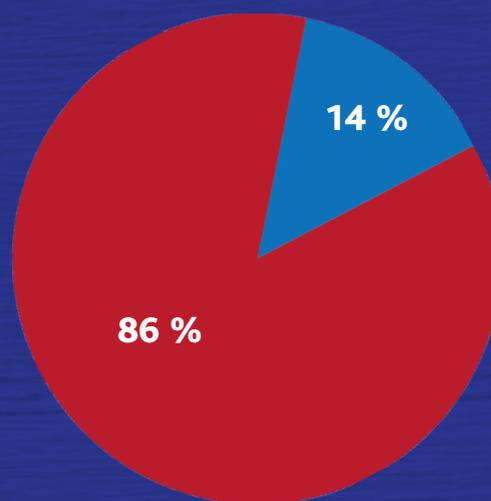
## AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Pour lire l'inventaire et le plan d'action de la Ville et de sa collectivité pour la réduction des émissions de GES, consultez le site de la Ville au [villedeumont-tremblant.qc.ca](http://villedeumont-tremblant.qc.ca) > Ville > Environnement

La Ville de Mont-Tremblant a produit un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES), lequel est accompagné d'un plan d'action comprenant un ensemble de mesures afin de contrôler et de minimiser les GES émis autant par la Ville de Mont-Tremblant à titre d'entité corporative que par sa collectivité.

### Émissions de GES (Ville et collectivité) Par secteur (incluant les HCFC)



- **Matières résiduelles**
- **Transport**

La Ville cible la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en priorisant la réduction des matières résiduelles et la promotion des modes de transport alternatif plutôt que l'utilisation de la voiture en solo. Tels le transport actif et le transport en commun de la Ville (TCMT).





## EAU



Considérant que la Ville de Mont-Tremblant s'approvisionne directement aux plans d'eau, les habitudes de consommation d'eau et le rejet des eaux usées ont un impact direct sur les lacs et rivières qui l'entourent. Pour préserver cette ressource, la Ville dispose de plusieurs outils, dont : la Politique de l'eau, la Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau, le Programme d'évaluation et de surveillance des lacs et le réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Pour consulter les politiques et les programmes, visitez le site de la Ville au [villedeMont-tremblant.qc.ca](http://villedeMont-tremblant.qc.ca) > Citoyens > Eau potable

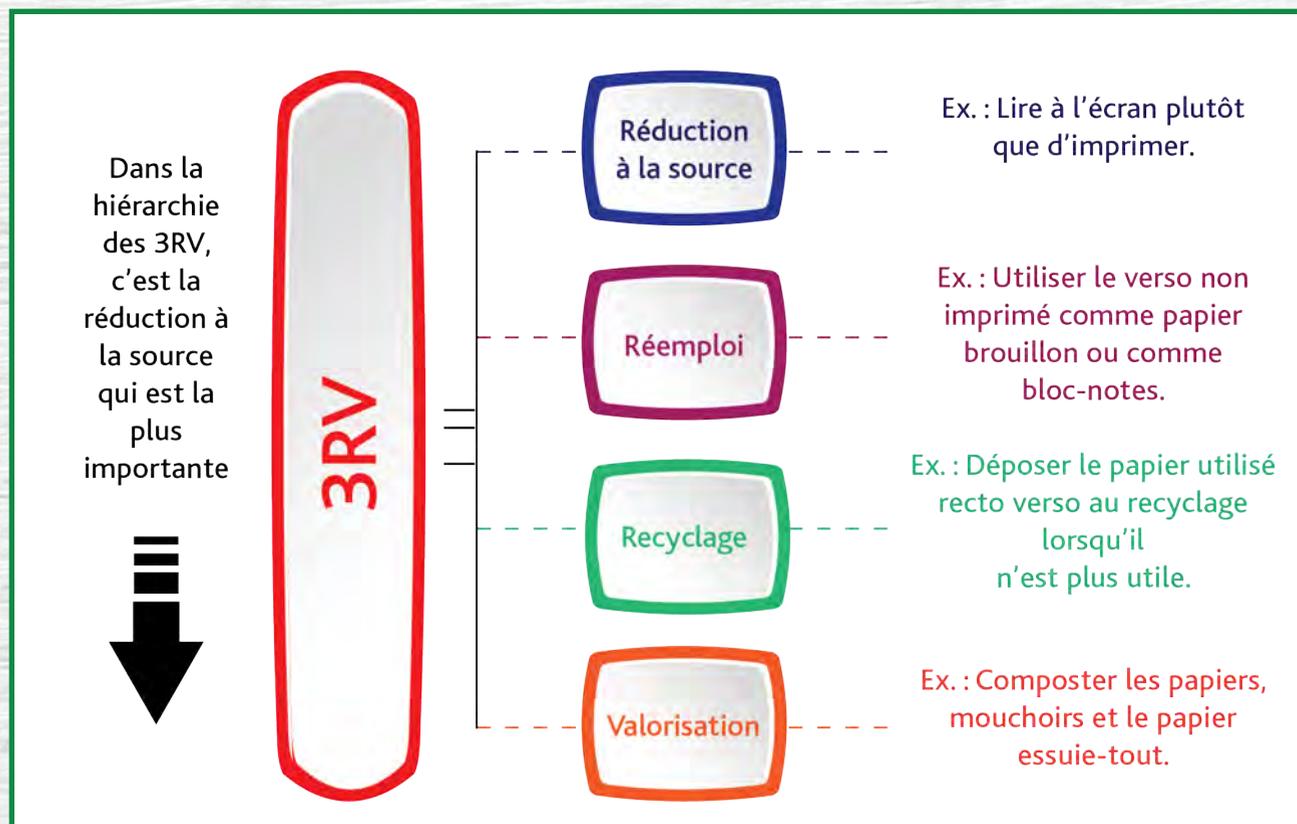


**L'eau est une ressource naturelle ÉPUISABLE...**  
**Mont-Tremblant fait sa part.**  
**Et vous?**

## MATIÈRES RÉSIDUELLES



Afin de réduire notre impact sur l'environnement et d'éviter inutilement l'enfouissement des matières résiduelles, la Ville invite ses citoyens et citoyennes à appliquer le principe des 3RV.





## MATIÈRES *résiduelles*

- ▶ **Matières recyclables**
- ▶ **Matières organiques (compostage)**
- ▶ **Écocentre**
- ▶ **Résidus ultimes (déchets)**



## ► MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES DANS LE BAC VERT



### Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

NOTRE TERRITOIRE  
NOTRE AVENIR

**MRC** DES  
LAURENTIDES

#### PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>MD</sup>)



#### PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



#### VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



#### MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



JE RÉCUPÈRE  
*et j'en suis fier!*

  
TRICENTRIS  
centre de tri

RECYC-QUÉBEC  
Québec

en partenariat avec le  
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES  
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

## ► MATIÈRES ORGANIQUES ACCEPTÉES

C'est en 2019 que la collecte des matières organiques arrive sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.



## MATIÈRES ORGANIQUES ACCEPTÉES

EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

### RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- ✓ Nourriture (cuite, crue, avariée)
- ✓ Fruits et légumes
- ✓ Pâtes alimentaires
- ✓ Pain et céréales, farine et sucre
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Friandises et confiseries
- ✓ Café (grains, marcs et filtres)
- ✓ Coquilles de crabe et homard
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Écailles de noix
- ✓ Sachets de thé et tisane
- ✓ Viandes, poissons et os
- ✓ Nourriture pour animaux



### PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- ✓ Assiettes ou verres de carton souillés
- ✓ Cartons souillés d'aliments (pizza, etc.)
- ✓ Papiers essuie-tout souillés
- ✓ Papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés

### RÉSIDUS VERTS

- ✓ Feuilles mortes, résidus de jardin: fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haies et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- ✓ Gazon
- ✓ Bran de scie, écorces, copeaux de bois, petites branches (diamètre inférieur à 1 cm, non-attachées et d'une longueur maximale de 60 cm)
- ✓ Plantes d'intérieur



### AUTRES MATIÈRES

- ✓ Cendres froides - après 4 semaines
- ✓ Cheveux, poils d'animaux
- ✓ Litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)
- ✓ Tabac et papier à cigarettes



## MATIÈRES REFUSÉES

AUCUN SAC DE PLASTIQUE OU BIODÉGRADABLE OU COMPOSTABLE DANS LE BAC ROULANT BRUN

- ✗ Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- ✗ Matières recyclables (papier et carton propres, contenants de verre, plastique et métal)
- ✗ Matériaux de construction, vitres, verre et métal
- ✗ Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments
- ✗ Papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- ✗ Sacs d'aspirateur et leurs contenu, charpie de sèche-linge et feuilles de sèche-linge
- ✗ Feuilles jetables de balai (type Swiffer)
- ✗ Animaux morts
- ✗ Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- ✗ Plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre)
- ✗ Roches, cailloux et pierres
- ✗ Tapis, moquettes
- ✗ Bouchons de liège

## LA COLLECTE DU BAC BRUN S'EFFECTUE AUSSI L'HIVER

L'hiver, les matières compostables ont tendance, avec le gel, à coller aux parois du bac brun. Si bien qu'il est parfois impossible d'en vider le contenu.

Voici quelques conseils pour éviter cet inconvénient :

- Recouvrir le fond du bac brun roulant en hiver d'une couche de papier journal ou d'un morceau de carton pour éviter que les matières ne collent.
- Utilisez un grand sac de papier comme doublure dans le bac brun.
- Évitez les liquides.

## HORAIRE DES COLLECTES

Consultez le calendrier de collecte de votre municipalité ou le site Internet [www.traindeviedurable.com](http://www.traindeviedurable.com)

## DÉMÉNAGEMENT

Les bacs roulants bruns appartiennent à votre municipalité et sont liés aux numéros de porte. En cas de déménagement, veuillez laisser le bac sur place pour le prochain occupant.

## RÉPARATION

Si votre bac roulant brun est endommagé, veuillez communiquer avec votre municipalité.

## SAVIEZ-VOUS QUE...

- 🌱 Près de 45% du contenu d'une poubelle normale est composé de matières organiques?
- 🌱 Tous les résidus alimentaires sont des matières organiques?
- 🌱 Lorsque les matières organiques sont enfouies, elles produisent une importante quantité de gaz à effet de serre « GES » (méthane), lesquels contribuent aux changements climatiques.

## ► ÉCOCENTRE

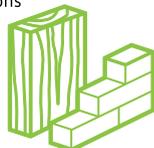
60, chemin de Brébeuf

# MATIÈRES ACCEPTÉES DANS TOUS LES ÉCOCENTRES

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION

La quantité maximale correspond au contenu d'une remorque 8' x 4' x 2'.

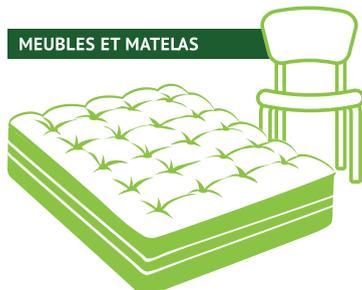
- Bois, branches et arbres de Noël dépourvus de décorations
- Gypse
- Métal
- Matériaux secs non recyclables
- Béton, brique, pierre et ciment
- Couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.)
- Bardeaux d'asphalte
- Appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier)



### PNEUS ET BATTERIES D'AUTOMOBILE (SANS LES JANTES)



### MEUBLES ET MATELAS



### APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Petit électroménager
- Petit appareil électrique
- Télévision / lecteur vidéo ou de DVD / radio
- Ordinateur et périphériques
- Cuisinière
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateur<sup>1</sup>
- Congélateur<sup>1</sup>
- Climatiseur et déshumidificateur
- Laveuse / Sécheuse



<sup>1</sup> Pour vous défaire d'un réfrigérateur ou d'un congélateur de plus de 10 ans encore fonctionnel, communiquez avec Recyc-Frigo au 1 855 668.1247 ou au [www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com)

### MATIÈRES RECYCLABLES

- Papier et carton
- Verre
- Plastique
- Métal



### RÉSIDUS VERTS

Acceptés uniquement dans les éco-centres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts au printemps et à l'automne ainsi qu'à la RIDR toute l'année.

- Feuilles mortes, herbe coupée, tiges, brindilles



### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)\*

\*Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD.

- Peinture, vernis et solvants
- Huile à moteur usagée (dans de petits contenants)
- Téléphones cellulaires
- Aérosols
- Oxydants
- Bonbonnes de propane
- Pesticides et engrais
- Cartouches d'encre
- Produits nettoyants
- Ampoules fluocompactes
- Thermomètres
- Extincteurs (domestiques seulement)
- Piles alcalines et rechargeables
- Tubes fluorescents (4 et 8 pieds)
- Contenants de peinture en métal (vides)



Comment reconnaître les RDD ?



Poison



Inflammable



Explosif



Corrosif

Pour plus d'information, consultez

[TRAINDEVIEDURABLE.com](http://TRAINDEVIEDURABLE.com)

## HORAIRE D'ÉTÉ



DIMANCHE	FERMÉ
LUNDI	9 h à 16 h
MARDI	9 h à 16 h 30
MERCREDI	9 h à 16 h 30
JEUDI	9 h à 16 h 30
VENDREDI	9 h à 16 h 30
SAMEDI	9 h à 15 h

## HORAIRE D'HIVER



DIMANCHE	FERMÉ
LUNDI	FERMÉ
MARDI	9 h à 16 h 30
MERCREDI	9 h à 16 h 30
JEUDI	9 h à 16 h 30
VENDREDI	9 h à 16 h 30
SAMEDI	9 h à 15 h

**Ouvert même les jours fériés, sauf durant la période des fêtes.**

Lorsque vous vous présentez à l'éco-centre, vous devez avoir avec vous une preuve de résidence (copie de votre compte de taxes, permis de conduire ou carte *Vivre Mont-Tremblant*).

Pour plus de détails : [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca) > Citoyens > Matières résiduelles

## NUISANCES



### CERTAINS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX SONT NUISIBLES

#### ► Animaux

Habiter près de la nature comporte des avantages, mais également certains inconvénients qu'il importe de minimiser pour assurer la quiétude des humains. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose plusieurs façons de contrôler les visites des animaux nuisibles par des gestes dissuasifs.

##### • La répulsion

Repoussez l'animal en utilisant des répulsifs visuels (épouvantails), sonores (canon au propane), odoriférants (naphtalène) et gustatifs (thirame).

##### • La capture et la relocalisation

La capture vivante à l'aide de cage requiert une certaine expérience. Il est fortement conseillé de faire appel à des spécialistes, moyennant des frais, plutôt que de tenter de manipuler vous-même un animal sauvage. L'animal est ensuite déplacé et libéré plus loin.

#### ► Cerfs de Virginie

La Ville de Mont-Tremblant est en campagne de sensibilisation depuis 2015, sous le thème *Ton amour et ta nourriture me tuent!* afin que tous cessent le nourrissage des cerfs de

Virginie. Depuis août 2018, cette pratique est devenue illégale par l'adoption du *Règlement (2016)-149 concernant les animaux*. Voir la section des *Règlements* de ce guide à la page 77.

Pour plus de renseignements, visitez le site de la Ville au

[villede-mont-tremblant.qc.ca](http://villede-mont-tremblant.qc.ca) > Citoyens > Animaux > Cerfs de Virginie

#### ► Ours noirs

Les citoyens et citoyennes qui résident près des zones boisées sont invités à adopter des comportements responsables inspirés des trois règles d'or suivantes :



- Ne nourrissez jamais les ours.
- Entreposez la nourriture et les ordures hors de leur portée.
- Minimisez les odeurs associées à la nourriture et aux ordures.

Pour plus d'information, visitez le site de Parcs Canada au [pc.gc.ca](http://pc.gc.ca) ou le site de la Ville au [villede-mont-tremblant.qc.ca](http://villede-mont-tremblant.qc.ca) > Animaux > Animaux nuisibles.



### ► Insectes piqueurs

Depuis 2005, la Ville de Mont-Tremblant met en application son programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à l'ensemble de son territoire.

Le but est de réduire d'au moins 90 % la nuisance occasionnée par les insectes piqueurs soit les mouches noires et les moustiques.

L'arrosage s'effectue au printemps et l'épandage de certaines parties du territoire est effectué par hélicoptère, et ce, en très basse altitude.

L'insecticide biologique utilisé est sans danger pour la population et tout organisme vivant. Le produit utilisé est une protéine bactérienne provenant d'un organisme appelée *Bacillus thuringiensis israelensis* ou communément appelé BTI.

### ► Le myriophylle à épi

La dégradation des lacs et la perte d'usages la suite de l'envahissement par les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) comme le myriophylle à épi, peuvent avoir des impacts majeurs sur les plans environnemental, social et économique. Une fois introduite, cette plante aquatique peut croître jusqu'à dix (10) m de profondeur et former des herbiers très denses, obstruant



complètement les zones colonisables des lacs. En plus d'affecter considérablement la biodiversité, il devient très difficile, voire impossible, de pratiquer des activités tels la baignade, le canot, la pêche et le nautisme.

Une des sources de contamination des PAEE est reliée aux déplacements d'embarcations nautiques d'un lac à un autre. Il est donc d'intérêt public d'assurer la protection des lacs.

D'où l'importance de laver son embarcation avant la mise à l'eau, et ce, en conformité avec le règlement de la Ville. Voir la section *Règlements* de ce guide à la page 80.

**Pour plus d'information, visitez la section dédiée à la faune, ainsi que la section sur les animaux importuns en milieu urbain sur le site Internet du ministère au [mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca).**

# Bornes DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Voici les emplacements des bornes de recharge de la Ville de Mont-Tremblant :

## BORNES DE RECHARGE DE 240 VOLTS

Complexe aquatique Mont-Tremblant | 635, rue Cadieux

Parc Daniel-Lauzon | 268, rue du Couvent

Hôtel de ville | 1145, rue de Saint-Jovite

## BORNES DE RECHARGE RAPIDE DE 400 VOLTS

Bureau d'accueil touristique | 5080, montée Ryan

Parc de la Paix | En face de l'hôtel de ville

Vous pouvez également consulter le [lecircuitelectrique.com/trouver-une-borne](http://lecircuitelectrique.com/trouver-une-borne) pour connaître toutes les bornes disponibles sur le territoire de Mont-Tremblant.

